



la lettre du petit esquelbecquois



Novembre 2024 - N° 46



*Esquelbecquoises,
Esquelbecquois, chers amis,*

Conformément à ce que je vous avais annoncé dans notre dernier Petit Esquelbecquois, vous trouverez dans cette lettre une information spécifique sur 3 sujets structurants de notre village.

Les dossiers avancent...

Pas toujours à la vitesse souhaitée...

Avec des contraintes administratives et financières omniprésentes.

Ne baissons pas les bras, notre village et ses habitants le méritent !

Retrouvons nous ce 4 janvier à 18h à la Maison du Westhoek pour débiter ensemble l'année nouvelle.

Excellentes fêtes de fin d'année,

Amicalement,

votre maire, Didier ROUSSEL

UNE CIRCULATION APAISÉE

Depuis le début de notre mandat, les commissions sécurité et voirie travaillent main dans la main pour améliorer la circulation et sécuriser les usagers de nos routes.

Vous trouverez ci-après les projets à court terme (2025) retenus par le conseil municipal.

RUE DE BERGUES

Dans la continuité de faire ralentir les véhicules en entrée de village et après la rue de Wormhout, un plateau traversant est en cours d'installation ainsi que des aménagements complémentaires (ilôts et trottoirs). Une même démarche sera poursuivie rue de la Gare avec inscription dans le programme CCHF.

Toujours rue de Bergues, demande sera faite auprès du Département pour la pose de " feux intelligents " à l'angle des rues du Clos de l'Étang et Georges Vaesken.

Une ligne blanche (centrale) en adéquation avec le déplacement du panneau d'agglomération sera matérialisée.

PLACE BERGEROT zone de rencontre

La configuration crée des contraintes de circulation inhérentes à nos bâtisses historiques. Il faut aussi faire face à l'augmentation des flux de tous types de véhicules (concernant la déviation des poids lourds, un nouveau courrier a été envoyé au Président du Département, Christian POIRET, ce 21 octobre 2024)

Une zone de rencontre sera créée (voir explications ci-dessous)



L'essentiel à retenir sur la ZONE DE RENCONTRE :

→ Les piétons peuvent évoluer sur la chaussée et ont la priorité sur les véhicules.

→ tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais ceux motorisés ne peuvent excéder une vitesse de 20 km/h.



Pour faciliter l'accès à nos commerces, le marquage (zones bleues et livraisons) a été refait. Un arrêté sera pris pour que la gendarmerie puisse verbaliser celles et ceux qui ne respectent pas la durée déterminée.

ZONES 30

Celles-ci seront repositionnées et d'autres seront créées.

Notamment à proximité des lieux les plus fréquentés (publics ou économiques)

Ecole–Gare–Complexe sportif–Cimetière–Salles–Zones économiques.



RUE DE PITGAM

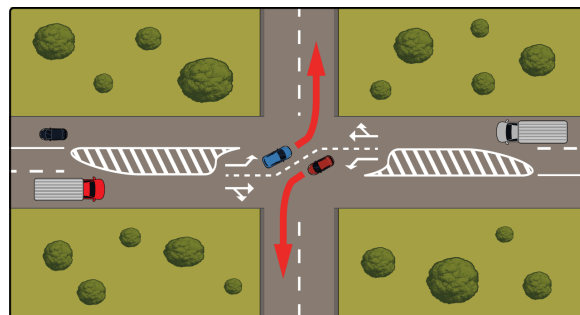
→ Le croisement en sortie de place entre la rue de la Gare et la rue de Pitgam pose problème. Plusieurs options ont été envisagées. Le conseil municipal s'est accordé sur une modification du sens de circulation sur toute ou partie de la rue.

Les riverains concernés seront concertés sur ce sujet.

→ Le croisement rue de Pitgam/Geete Straete/ 5 septembre 1944 nécessite une sécurisation.

Avec la ZAC, un afflux de circulation est à prévoir et, par anticipation, un dispositif sera mis en place pour une période de test.

Les dimensions et emplacements des voiries en font un carrefour atypique. Choix s'est porté sur un rond-point indonésien avec l'aide de la gendarmerie et de la CCHF.



Novateur, ne nécessitant qu'une signalétique au sol et quelques bornes délimitatrices, celui-ci sera donc testé durant quelques mois après échanges avec les riverains.

AMÉNAGEMENT CYCLABLE

Afin de sécuriser la circulation des cyclistes au cœur du village et de faire la jonction entre les deux pistes cyclables, réflexion avec le Département sur un aménagement type "chaussidou" sera entamée.



Un "chaussidou", c'est quoi ?

Une chaussée à voie centrale banalisée ou "chaussidou" permet de matérialiser un espace pour les cyclistes, sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques.

Vous souhaitez nous faire part de votre avis, remarque ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser en mairie : mairie@esquelbecq.com

qui transmettra aux membres de la commission sécurité et cadre de vie : Didier ROUSSEL, Peggy JOLY, Stéphane DERVILLERS, Jean-Michel DEGRAND, Dehlia DESMIDT, Joël VANDAPEL, Richard DELAUTTRE, Nathalie VANDEWALLE, Pascal DEREMETZ, Louis FIEVET.

INONDATIONS

C'est en avril 2024 qu'une Lettre du Petit Esquelbecquois vous a été distribuée, faisant un point détaillé sur les suites des inondations.

Depuis, le cabinet d'études (mandaté par l'USAN pour travailler sur l'hydraulique du bassin versant des Groenendael et Noort Becques) a rendu sa copie début octobre avec un programme d'actions à mettre en œuvre.

- ⇒ Curage et ajout de redents (obstacles visant à ralentir le ruissellement) dans le fossé rue d'Arnèke.
- ⇒ Confortement de berges à certains endroits de la Noort Becque.
- ⇒ Création de 3 zones tampon (bassins de rétention) en amont des zones d'habitation des rues d'Arnèke et Passe Par Ici.
- ⇒ Amélioration de l'écoulement de la Groenendael Becque derrière la grange et aménagement "rétention/protection des fonds de jardins" de ce secteur.
- ⇒ Entretien, élargissement à certains endroits (avec pose de redents) des fossés aboutissant rue d'Arnèke et proches des habitations.

CE DOSSIER EST CONSULTABLE EN MAIRIE.

Ces travaux demandent à ce que l'USAN (Syndicat mixte qui gère l'Yser et ses becques) devienne propriétaire des parcelles.

Des échanges avec les propriétaires actuels et les exploitants sont en cours.

Deux pompes thermiques ont été achetées par la commune.

La CCHF souhaite s'équiper de matériels de pompage.

FOSSÉS – ÉCOULEMENT DES EAUX

Les habitations situées hors zone urbaine et qui possèdent une fosse septique avec autorisation de rejet dans le fossé doivent disposer d'un système de clapet anti-retour. Les sorties des eaux pluviales et eaux usées doivent être balisées (repère visuel) ou avoir été bétonnées en talus afin de faciliter l'entretien. Sans cela l'entreprise chargée du broyage ne peut être tenue responsable d'une quelconque détérioration.

L'entretien des fossés est effectué en deux temps :

→ **Au printemps** : seul l'accotement de voirie est broyé, avec par mesure de sécurité routière, un broyage complet (accotement et versants) sur 15 mètres linéaires aux carrefours.

→ **A l'automne** ; un broyage complet de l'accotement et des versants du fossé

Les roseaux ou la végétation dans le fossé freinent l'écoulement des eaux.

De plus les végétaux permettent une meilleure évaporation et sont une réserve naturelle pour la nidification.

Curage de fossé :

Il est réalisé environ tous les 5 ans.

L'entretien et le curage des tuyaux des ponts de champs ou des accès privés reste de la responsabilité et à charge de l'agriculteur ou des résidents.

LE COMPLEXE SPORTIF

Les travaux ont commencé depuis quelques jours au complexe sportif Jean-Michel Vaesken par le déplacement des bungalows "en fin de vie" abritant 4 des vestiaires/douches utilisés par les 350 joueurs (jeunes, moins jeunes, filles, garçons de l'USE)
Les 2 autres vestiaires, situés sous la tribune, ne sont plus utilisés depuis longtemps vu leur état.



Le bâtiment créé, situé de façon idéale entre les 2 terrains, abritera 6 vestiaires/douches dont 2 aux normes Régional 1 (niveau juste au dessus de celui du club actuellement).

Nouveau club house, local de stockage, buanderie y trouveront place.

La totalité du complexe sera chauffée par une chaudière à pellets de bois et l'eau de pluie sera récupérée pour un usage interne (arrosage du terrain en herbe notamment).

Un aménagement paysager et une aire de jeux seront créés.

Les 70 membres d'Esquel'Run rejoindront le complexe sportif dans l'ancien club house de l'USE libérant ainsi leur local exigu salle de la Chênaie.

Rappelons que l'idée est de rassembler au complexe tous les pratiquants sportifs (football, tennis, course et marche, pétanque).

Pour cette première tranche de travaux d'un coût de 1,9 millions d'euros, des subventions sont d'ores et déjà acquises (300 000 euros du département, 40 000 euros du Fonds d'aide au football amateur).

Une seconde tranche, soumise à l'obtention de subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département est d'ores et déjà envisagée.

Elle consistera en l'aménagement de la salle des sports actuelle, la construction d'une salle multisports attenante et la réfection des dessous de la tribune.

PARTICIPATION CITOYENNE **(Autrefois appelée " voisins vigilants ")**

Après la réunion publique de ce 27 novembre des documents seront mis à disposition en mairie.

Ce dispositif de participation citoyenne permet à la population d'une commune, d'un quartier ou d'une zone pavillonnaire de participer à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité.

Chaque citoyen peut se porter volontaire pour devenir un "référént habitants". Si vous êtes animé d'un esprit civique, cette mission bénévole est un engagement de 3 ans.

Pour une parfaite mise en œuvre de ce dispositif, nous avons besoin de vous !

